

275. 8ème Séance du Bureau Général du 25 mars 1843

Voir la transcription de cet item

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.□

Citer cette page

275. 8ème Séance du Bureau Général du 25 mars 1843, 1843/03/25

Elsa Courant, CELFF ; EMAN, Thalim (CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Consulté le 25/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/jeuxfloraux/items/show/6999>

Copier

Registre (test)

Folio204

Type de séanceBureau Général

Présentation

Date1843/03/25

Mentions légales

- EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)
- Fiche : Elsa Courant, CNRS - Sorbonne université

Editeur de la fiche

- Elsa Courant, CELFF
- EMAN, Thalim (CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Contributeur(s)

- Courant, Elsa (éditeur scientifique)
- Laportalière, Jean de (transcriptions)

Information générales

LangueFrançais

Notice créée par [Richard Walter](#) Notice créée le 20/08/2024 Dernière modification le 26/10/2024

8^e Révision du bureau d'arrondissement de 1843

Commune

de la commune de	de la commune de
de la commune de	de la commune de
de la commune de	de la commune de
de la commune de	de la commune de
de la commune de	de la commune de
de la commune de	de la commune de
de la commune de	de la commune de
de la commune de	de la commune de
de la commune de	de la commune de
de la commune de	de la commune de

Le bureau d'arrondissement de 1843 a été composé de 12 membres, dont 6 élus par le conseil municipal et 6 désignés par le préfet. Les membres élus par le conseil municipal sont : M. de la commune de, M. de la commune de, M. de la commune de, M. de la commune de, M. de la commune de, M. de la commune de. Les membres désignés par le préfet sont : M. de la commune de, M. de la commune de, M. de la commune de, M. de la commune de, M. de la commune de, M. de la commune de. Le bureau a été installé le 1^{er} janvier 1843.

8^e Révision du bureau d'arrondissement de 1843

Commune

de la commune de	de la commune de
de la commune de	de la commune de
de la commune de	de la commune de
de la commune de	de la commune de
de la commune de	de la commune de
de la commune de	de la commune de
de la commune de	de la commune de
de la commune de	de la commune de
de la commune de	de la commune de
de la commune de	de la commune de

Le bureau d'arrondissement de 1843 a été composé de 12 membres, dont 6 élus par le conseil municipal et 6 désignés par le préfet. Les membres élus par le conseil municipal sont : M. de la commune de, M. de la commune de, M. de la commune de, M. de la commune de, M. de la commune de, M. de la commune de. Les membres désignés par le préfet sont : M. de la commune de, M. de la commune de, M. de la commune de, M. de la commune de, M. de la commune de, M. de la commune de. Le bureau a été installé le 1^{er} janvier 1843.

Le bureau d'arrondissement de 1843 a été composé de 12 membres, dont 6 élus par le conseil municipal et 6 désignés par le préfet. Les membres élus par le conseil municipal sont : M. de la commune de, M. de la commune de, M. de la commune de, M. de la commune de, M. de la commune de, M. de la commune de. Les membres désignés par le préfet sont : M. de la commune de, M. de la commune de, M. de la commune de, M. de la commune de, M. de la commune de, M. de la commune de. Le bureau a été installé le 1^{er} janvier 1843.

de la commune de

8^e Révision du bureau d'arrondissement de 1843

Commune

de la commune de	de la commune de
de la commune de	de la commune de
de la commune de	de la commune de
de la commune de	de la commune de
de la commune de	de la commune de
de la commune de	de la commune de
de la commune de	de la commune de
de la commune de	de la commune de
de la commune de	de la commune de
de la commune de	de la commune de

Le bureau d'arrondissement de 1843 a été composé de 12 membres, dont 6 élus par le conseil municipal et 6 désignés par le préfet. Les membres élus par le conseil municipal sont : M. de la commune de, M. de la commune de, M. de la commune de, M. de la commune de, M. de la commune de, M. de la commune de. Les membres désignés par le préfet sont : M. de la commune de, M. de la commune de, M. de la commune de, M. de la commune de, M. de la commune de, M. de la commune de. Le bureau a été installé le 1^{er} janvier 1843.

de la commune de